



## Compte rendu et Procès-verbal n° 54

### Réunion du Comité de Direction : le 08/07/2019

Présidence	<i>Madame Delphine GREVISSE</i>
Secrétaire	<i>Monsieur David DOUSSET</i>
Membres titulaires	<i>Mesdames Josette FORQUIN, Joelle MANGIN, Messieurs Philippe DIVOUX, Philippe GERMAIN, Jean-Marie HARAUX, Martial HILAIRE, Jean-Louis MENTREL</i>
Membres suppléants	<i>Messieurs Hervé JULIEN, Dominique SCHMITT.</i>
Excusés	<i>Mesdames Céline POIRIER, Fenneke HOLTHUIS, Sandrine THIERIOT, Sylvie LEBLANC, Messieurs Francis AUBERT, Maurice BOUTIN, Jean-Louis THIRIET.</i>

Le huit juillet deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente, le comité de direction dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, 4 rue de la 36<sup>ème</sup> division US, 88600 BRUYERES.

- La séance est ouverte à 18h30

**Le quorum n'étant pas atteint, les délibérations ne peuvent pas être soumises au vote.**

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Comité de Direction du 28/05/2019
2. Embauche contrat saisonnier - M<sup>elle</sup> Ophélie JACOBBERGER
3. Demande d'obtention Label "Accueil Vélo" - Le positionnement de l'OT dans le schéma départemental cyclable favorise notre éligibilité au label.
4. Autorisation de signature par la Présidente de la convention d'objectifs avec la CC
5. Point sur le budget à l'issue du premier semestre
6. Rôles et missions de l'OT à définir dans les projets organisés sur le site de LANA
7. Relance permanences des dimanches 2019
8. Point sur les partenariats à venir
9. Questions diverses

#### Désignation du secrétaire de séance

M. David DOUSSET est désigné secrétaire de séance

### **1 – Approbation du compte-rendu du 28/05/2019**

Faute de Quorum, le compte rendu du Comité de direction du 28 mai 2019 ne peut pas être approuvé. Il sera soumis à l'approbation du prochain comité de direction qui se tiendra après la saison touristique 2019.

### **2 – Embauche contrat saisonnier - M<sup>elle</sup> Ophélie JACOBBERGER**

Afin de renforcer l'équipe et de faire face à l'accroissement des demandes de location et des demandes d'information à l'accueil, nous avons embauché une étudiante pour les mois de juillet et août.

Elle a été recrutée pour sur 24h par semaine en juillet et 35h per semaine en août

Elle partage son temps avec le Musée de Bruyères en juillet.

Il s'agit de Madame Ophélie Jacobberger qui est domiciliée à Bruyères.

### **3 – Demande d'obtention Label "Accueil Vélo"**

Le positionnement de l'OT dans le schéma départemental cyclable favorise notre éligibilité au label.

Frais d'adhésion : 200 € pour 3 ans jusque fin 2019.

Afin de favoriser le déploiement du label sur les Vosges, le conseil départemental prend en charge les frais d'adhésion à hauteur de 200 € par an.

Une demande d'adhésion auprès de Christophe Cardot (CD88) est déposée.

Reste à définir une date afin de poser la plaque et officialiser notre démarche.

Nous invitons également les hébergeurs du territoire qui le souhaitent à faire acte de candidature.

### **4 – Autorisation de signature par la présidente de signer la convention d'objectifs avec la CCB2V**

Madame la présidente rappelle les faits suivants :

Pour rappel, cette convention a déjà été soumise au comité de direction le 8 novembre 2018 pour validation.

Elle a donc été approuvée par le conseil communautaire le 28 février sans remarque ni réserve.

Il appartient donc à la présidente de la signer.

Pour cela le comité de direction doit l'y autoriser.

### **DELIBERATION n° 01-08/07/2019 : Autorisation de signature convention d'objectifs**

Faute de quorum, celle-ci ne peut pas être soumise au vote lors de cette séance. Elle sera proposée lors du prochain comité de direction.

5 – Point sur le budget à l'issue du premier semestre

RECETTES		2 019	
	SECTION D'EXPLOITATION	BP + DM	réalisé
13	Atténuations de charges	0,00	0,00
70	Vente de prod. fabriqués, presta. de services	21 500,00	8 769,70
74	Subventions d'exploitations	118 000,00	109 346,66
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00	0,18
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	29 331,68	0,00
	<b>Total recettes exploitation</b>	<b>189 831,68</b>	<b>118 116,54</b>
<b>R002</b>	<b>Excédent d'exploitation N-1 reporté</b>	<b>25 459,01</b>	<b>0,00</b>
		<b>215 290,69</b>	<b>118 116,54</b>

	SECTION INVESTISSEMENT	BP+DM	réalisé
106	Affectation de résultat (1068)	0,00	0,00
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
28	Amortissements des Immobilisations	5 624,90	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00
	<b>Total recettes investissement</b>	<b>5 624,90</b>	<b>0,00</b>
<b>R001</b>	<b>Excédent d'investissement N-1 reporté</b>	<b>1 839,46</b>	<b>0,00</b>
		<b>7 464,36</b>	<b>0,00</b>

Commentaires :

- 29 331,68 € de subvention leader ne seront pas perçus cette année
- Aucune taxe de séjour reversée pour le moment par la CC

DEPENSES		2 019	
	SECTION D'EXPLOITATION	BP + DM	réalisé
011	Charges à caractères générales	100 485,79	34 137,03
012	Charges de personnel et frais assimilés	107 680,00	42 293,45
042	Opération d'ordre d'amortissement	5 624,90	0,00
65	Formation	1 400,00	85,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	100,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
	<b>Total dépenses exploitation</b>	<b>215 290,69</b>	<b>76 515,48</b>
<b>D002</b>	<b>Déficit d'exploitation N-1 reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		<b>215 290,69</b>	<b>76 515,48</b>

	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>BP+DM</b>	<b>réalisé</b>
16	Remboursement d'emprunt	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 021,32	1 200,00
21	Immobilisations corporelles	5 443,04	1 828,80
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>7 464,36</b>	<b>3 028,80</b>
<b>D001</b>	<b>Déficit d'investissement N-1 reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		<b>7 464,36</b>	<b>3 028,80</b>

**Commentaires :**

- Chap 12 : la taxe sur les salaires n'est pas prise en compte dans le tableau.

**6 – Rôle et missions de l'OT à définir dans les projets organisés sur le site de LANA**

Aujourd'hui, une association de préfiguration a été constituée en vue

- De faire vivre le projet LANA : Cité du Papier
  - organiser le projet et les actions,
  - fédérer l'ensemble des acteurs
  - et animer le site
- Les statuts, article 2, stipulent que l'association doit embaucher un chargé de mission.
- Les statuts, article 14, confie des missions à ce chargé de mission.

**Article 2 : Membres**

L'association se compose de personnes physiques ou morales qui sont membres actifs, membres honoraires ou membres de droit. Ne peuvent être membres de droit que les représentants des organismes publics ou para publics subventionnant l'Association.

L'association comporte également des membres fondateurs dont la liste nominative se trouve en annexe n°1 des statuts. Ceux-ci sont définis comme étant les personnes ayant participé à la fondation de l'association.

Pour être membre actif de l'Association il faut adhérer aux statuts, payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale et être désigné par le bureau du Conseil d'Administration.

Le titre de membre honoraire peut être décerné par le Conseil d'Administration soit aux donateurs soit aux personnes qui rendent service à l'Association.

Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de participer à l'Assemblée Générale sans être tenus de payer la cotisation annuelle. Cependant, cela ne leur donne pas le droit de vote.

Le projet de Cité du papier dans son avancement actuel nécessite la nomination d'un Chef de projet, animateur et coordinateur, capable de mener ce projet complexe jusqu'à l'ouverture d'exploitation. L'association de préfiguration dans cet objectif recrute le Chef de projet, l'aide et l'encadre dans ses missions clé.

## Article 14 : Le Chef de projet de l'Association

Il participe à la préparation du Conseil d'Administration et assure la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration. A chaque début d'exercice, il propose un budget prévisionnel et une programmation à l'Assemblée Générale.

Il définit la programmation des activités de préfiguration de l'association et assure leur promotion. Il décide de la conception et des modalités de la réalisation des opérations.

Il est chargé des relations avec les autres sites touristiques et les représentants de la filière économique.

Dès la phase de préfiguration, Il participe avec le Conseil d'administration à la définition et à la commercialisation des produits touristiques liés à la Cité du papier.

Il coordonne éventuellement le concours des bénévoles de l'association.

Il assiste à toutes les réunions du Conseil d'Administration et de bureau sauf quand il s'agit de questions personnelles le concernant. Il dispose d'une voix consultative.

Il peut obtenir délégation du Président pour tout acte de gestion de l'association de préfiguration.

Il appartient au comité de direction de se prononcer sur la place que souhaite avoir l'Office de Tourisme dans les instances de l'ESPACE LANA.

Par ailleurs, il nous faut être vigilant quant aux sollicitations diverses et variées dont sont destinataires les salariés de l'Office de Tourisme.

Ceux-ci n'ont pas vocation à compenser l'absence de salarié au sein de la structure LANA. Il faudra donc clarifier la situation après la saison afin que chacun travaille efficacement et dans la sérénité.

## 7 – Relance permanences des dimanches 2019

Tableau Calendrier

	juil. 7 DIM. 10:00 12:00	juil. 14 DIM. 10:00 12:00	juil. 21 DIM. 10:00 12:00	juil. 28 DIM. 10:00 12:00	août 4 DIM. 10:00 12:00	août 11 DIM. 10:00 12:00	août 18 DIM. 10:00 12:00	août 25 DIM. 10:00 12:00
9 participants	✓2/2	✓1/2	✓1/2	✓2/2	✓1/2	✓0/2	✓1/2	✓2/2
<input type="text" value="Saisissez nom"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Joëlle MANGIN								✓
MOULIN F				✓				
GERMAIN Ph	✓							
Sandrine THIERIOT								✓
boutin m					✓			
HARAUX JM + M. Morel			✓					
HILAIRE	✓							
FORQUIN Josette				✓		✓		
Salarié Office de To...		✓						

Aujourd'hui,

Il nous manque des bénévoles pour le dimanche 11 août.

Par ailleurs, il reste des disponibilités sur les dimanches 21 juillet, 4 et 18 août

Monsieur Hilaire se positionne sur le dimanche 4 août

Monsieur Divoux se positionne sur le dimanche 11 août

## 8 – Point sur les partenariats à venir

Marché de Noël de Xamontarupt

Fête de la Soupe ?

Marché de Noël de Méménil ?

Marche Gourmande ?

Semaine Américaine ?

Conférence sur la Grande Guerre ?

Exposition (2) Eglise Romane ?

Guide Musée de Bruyères ?

Exemple type d'une aide à la communication « just in time »

Tambouille festival : 1<sup>ère</sup> date 25 juillet.

Début envoi des éléments : 25 juin il manque des textes et des photos.

Fin réception des éléments : 2 juillet

Envoi de la maquette le 4 juillet

Validation de la maquette le 5 juillet pour impression

*Samedi 6 et dimanche 7 juillet*

Impression et livraison des documents le 9 juillet après avoir fait le forcing.

Le 10 juillet St Dié bloqué à cause du Tour de France

## 9 – QUESTIONS DIVERSES

1 – Une stagiaire travaille actuellement sur la mise en tourisme du GRP de Pays La Ligne Bleue des Vosges. C'est donc peut-être le moment de faire la proposition de liaison passant par Bruyères. Une sortie va être organisée par l'Office de Tourisme à la demande de Philippe Divoux afin de parcourir ce projet de liaison.

2 – France Bleu : Présentation de la saison. A relancer mi-juillet.

3 – Le 20 juillet à Destord. Animation visite et jeux d'antan. Restauration sur place.

L'ordre du jour étant épuisé,

*La Présidente déclare la séance levée à 20h00.*

Le 16 juillet 2019

Le secrétaire de séance  
Le Directeur,  
David DOUSSET

Pour l'Office de Tourisme – EPIC  
La Présidente  
Delphine GREVISSE

